



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

LABENNE, le

SEANCE DU 3 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 3 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne.

L'objet de la réunion étant l'élection d'un nouveau maire suite à la démission de Monsieur Jean-Luc DELPUECH acceptée par Madame la Préfète le 29 Janvier 2025, la présidence du début de séance revient au doyen d'âge, Monsieur Jean-Michel Maïs.

Monsieur Maïs procède à l'appel des membres :

Présents : tous les membres à l'exception de PEREZ Christelle et SALLABERRY Muriel, qui ont donné respectivement pouvoir à DELPUECH Jean-Luc et DUBOS Christelle.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien

~~~~~

Puis Monsieur Maïs procède à l'appel des candidats.

Madame Stéphanie Chessoux se déclare être candidate. Il n'y a pas d'autres candidats.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote, uninominal, à bulletin secret, (assesseurs M. Colomès et Mme Bouille-Vagneur).

Après dépouillement, Madame Chessoux obtient 24 voix sur 24.

Monsieur Maïs proclame Stéphanie Chessoux élue Maire de Labenne.

Monsieur Delpuech, ancien Maire, prend la parole. Il remercie sa famille et tous les élus qui l'ont accompagné tout au long des 24 années de maire de Labenne.

Il souligne la qualité des débats et des échanges dans une liste de gauche et d'ouverture qui a démontré que la tolérance et la diversité pouvaient servir la commune.

Puis Madame Chessoux, nommée Maire remercie pour la confiance accordée ce soir.

Elle souligne le moment solennel qui traduit son dévouement et son engagement.

Elle rend hommage à Jean-Luc Delpuech pour sa capacité à faire évoluer Labenne.

L'action publique repose sur des bases solides, d'écoute et de partage, et elle maintiendra cet état d'esprit.

~~~~~

Délibération n°2025-02-03-01/01 : fixation du nombre d'adjoints

Madame la Maire poursuit l'ordre du jour et soumet au vote du conseil la détermination du nombre d'adjoints – qui est arrêté à l'unanimité à 7.

Puis il est procédé à l'élection des adjoints par scrutin de liste, à bulletin secret.

La liste est composée de :

- M. Olivier COLOMES Premier adjoint
- Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST Deuxième adjointe
- M. Philippe HIRIGOYEN Troisième adjoint
- Mme Chantal RONDET Quatrième adjointe
- M. Philippe MAGIEU Cinquième adjoint
- Mme Christelle DUBOS Sixième adjointe
- M. Jérôme PETITJEAN Septième adjoint.

La liste des adjoints proposée est élue avec 23 voix, une abstention.

Délibération n°2025-02-03-02/02 : délégations au Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde à Madame Chessoux, le pouvoir de prendre des décisions relatives à certains actes résultant d'une compétence du conseil (recours aux emprunts inférieurs à 500000 €) (marché de travaux) (contrat d'assurance) etc...tels que prévu par les articles L.2122 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, charge au Maire d'en rendre compte lors de la séance suivante.

~~~~~

Monsieur Maïs en conclusion souhaite souligner les moments vécus au cours de ces dernières années, moments forts, émouvants, témoins d'une solidarité d'équipe. Il évoque la richesse des rencontres et remercie tous les acteurs, élus et personnels.

~~~~~

Séance levée à 19h45.

A Labenne, le 4 Février 2025
Le secrétaire de séance,

Jean-Luc DELPOUECH



La Maire,

Stéphanie CHESSOUX

